

REVISION DE LA STRATEGIE INDUSTRIELLE DE L'UNION EUROPEENNE

POSITION DE LA CPME

La Commission européenne a présenté en mars 2020 une **nouvelle stratégie européenne en matière d'industrie**. Quelques jours plus tard, l'Union européenne (UE) était contrainte d'agir pour limiter la propagation de la pandémie de la Covid-19.

Le secteur industriel européen n'a pas été épargné par la crise sanitaire et économique. C'est la raison pour laquelle la Commission européenne a accepté de revoir sa stratégie pour y **intégrer les leçons apprises pendant cette période** et mieux préparer le secteur industriel à d'autres crises. Une **version révisée** de la stratégie industrielle européenne a ainsi été présentée le 5 mai 2021.

La CPME se félicite que l'UE manifeste enfin une ambition industrielle européenne d'envergure. Cette dernière était attendue et plus que nécessaire pour que les 27 défendent ensemble leurs intérêts stratégiques et fassent de l'UE une puissance d'innovation.

La stratégie et sa révision ont été accueillies favorablement par la CPME, même si certaines entreprises les considèrent tardives au regard des visions stratégiques plus claires et offensives de la Chine et des Etats-Unis.

La Confédération souhaite attirer l'attention des institutions européennes à l'occasion de ce texte révisé pour :

- Appeler à **sa mise en œuvre urgente et efficace** face aux difficultés économiques des entreprises et aux objectifs des transitions pour 2030 ;
- Insister sur la nécessité de **mieux cibler les besoins et attentes des PME** ;
- Accélérer et renforcer **les aides financières et l'accompagnement des TPE-PME** en pleine reprise et en vue des transitions numérique et environnementale ;
- **Favoriser la compétitivité** et le caractère **innovant** du secteur industriel européen, indissociables de la prospérité et de la pérennité économique de l'UE ;
- Mettre en place des mesures concrètes pour **garantir la résilience du secteur** industriel de l'UE.

1. METTRE EN ŒUVRE URGEMMENT UNE STRATEGIE CONCRETE ET EFFICACE

L'UE doit se doter d'une stratégie industrielle durable et ambitieuse qui réponde enfin aux attentes des entreprises, et notamment aux besoins des plus petites d'entre elles.

Le contexte actuel de crise sanitaire et économique inédit et la concurrence internationale féroce dans le secteur industriel, invitent à la **mise en œuvre urgente** d'une stratégie très **réactive, efficace et concrète**.

La CPME appelle notamment à :

- Maintenir le **soutien aux TPE-PME via les plans de relance européens et nationaux** (notamment, le PGE) et ce, tant que la situation économique l'exigera ;
- **Soutenir la reprise** des PME industrielles les plus affectées par la crise avant d'envisager des investissements et des transformations profondes. Cette demande va dans le sens [du projet de rapport émis par le Parlement européen en novembre 2020](#) qui préconiserait de **prendre en considération la fragilité des entreprises** dans le contexte de la crise de la Covid-19 ;
- Prendre en compte la **fragmentation des PME** et leur état d'avancement dans la mise en œuvre de la stratégie afin que cette dernière s'adapte aux capacités de chacune ;
- Embrasser une **vision large et inclusive des entreprises industrielles**. Toutes les PME industrielles devront avoir la possibilité d'être soutenues, y compris celles les plus éloignées des objectifs de décarbonisation. Ces entreprises sont encore souvent nécessaires et profitables à l'économie nationale et européenne, en perspective des transitions numérique et environnementale, et elles doivent être soutenues ;
- Présenter et diffuser **un calendrier clair fixant les futures échéances et objectifs à atteindre** en matière de développement numérique et respect des règles de protection de l'environnement pour les TPE-PME. Une vision claire des objectifs et des mesures mises en place permettra aux entreprises de mieux anticiper et amorcer leurs transitions.

2. PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DES TPE-PME

La CPME **insiste sur la présence d'un nombre considérable de PME** dans les secteurs industriel et manufacturier, et opérant dans les chaînes d'approvisionnement de groupes industriels ou en tant que prestataires de services associés.

Dans le cadre de la révision de la stratégie européenne, la place des PME dans le secteur industriel et leur rôle conséquent y est reconnu et retenu. La CPME s'en félicite. Ces annonces et mesures devront désormais être mises en œuvre. Elles devraient également être complétées par les propositions suivantes :

- Offrir un **accès facilité et inclusif aux financements et services de conseil** liés à la stratégie industrielle, en particulier les fonds du **Conseil européen de l'Innovation et d'Horizon Europe**, afin que ce type de financements et les plateformes de conseils, puissent être sollicités par tout type de PME et non pas uniquement les *start-up* et licornes innovantes. La Commission européenne doit donner une vision claire de la manière dont s'articulent ces différents programmes de financement dans la stratégie

industrielle. Ils devront notamment permettre aux PMI de moderniser leurs outils industriels, une priorité pour atteindre la compétitivité et la double transition du secteur industriel européen ;

- Allouer des fonds pour accompagner les PME **dans la formation de leurs équipes**, notamment sur les thématiques de la transition numérique et transition environnementale afin d'atteindre les objectifs européens en la matière ;
- Communiquer de manière **ciblée et transparente** dans le cadre des appels à projets, des projets d'intérêts communs européens et d'autres appels à projets industriels, sur l'intérêt de formation d'alliances. Il est essentiel que les plus petites entreprises aient aussi **l'opportunité de développer des technologies et pratiques innovantes** et contribuent à l'émergence de solutions pour les transitions numériques et environnementales. La coopération entre PME devra être encouragée afin que ces dernières puissent mettre en commun leurs capacités et savoir-faire et en tirer le meilleur parti ;
- Produire un **rapport régulier** sur l'intégration des TPE-PME dans la stratégie industrielle, ses écosystèmes et ses programmes. La production de ce type de document devrait être facilitée par l'utilisation d'**un indicateur « PME »** comme annoncée par la Commission européenne. Ce rapport devrait également préciser le nombre et type de PME ayant eu accès à des financements afin de mesurer et vérifier que l'ensemble des PME a un **accès équitable aux fonds européens**.

3. SIMPLIFIER ET ALLEGER LES CHARGES DES TPE-PME

La CPME se félicite que la Commission européenne mentionne dans sa communication le besoin de limiter les charges administratives des petites et moyennes entreprises en mettant en place le principe « **one in, one out** ». Pour la CPME, son application doit être **systématique**. De manière générale, l'allégement des charges qui incombent aux PME leur permettra de se concentrer rapidement sur les défis de la reprise, de la compétitivité et de la double transition numérique et environnementale.

La CPME note également :

- la pertinence **de la création d'un poste de responsable PME pour la stratégie** industrielle européenne. Cette initiative va dans le bon sens. Il est désormais attendu que la nomination de ce responsable soit rapide et permette de prendre en compte les propositions des TPE-PME et des organisations les représentant.
- la nécessité que les TPE-PME soient représentées **dans chacun des 14 écosystèmes industriels**.
- le besoin d'un organigramme clair des acteurs investis dans la stratégie (y compris au sein du forum industriel et du forum stratégique) et ses écosystèmes afin de mieux appréhender l'initiative et faciliter la prise de contact entre les PME et leurs représentants.

Pour aller plus loin vers la simplification, la Confédération propose également de :

- Recourir systématiquement au « **test PME** » dans les études d'impact. Toute nouvelle initiative entrant dans la stratégie industrielle qui n'apporterait pas de plus-value pour les PME au regard de ce test devrait être ainsi rejetée ;
- **Interdire les surtranspositions** pour éviter que des normes réglementaires plus drastiques ne créent des situations de concurrence déloyale au sein même de l'UE au détriment des TPE-PME françaises.

4. FAVORISER LA COMPETITIVITE DU SECTEUR INDUSTRIEL

La crise sanitaire a été un exercice pour mesurer la résistance de l'économie européenne et de son marché unique. Ce dernier a, en particulier, montré des fragilités. Dans la perspective de crises de différentes natures qui sont appelées à se multiplier, l'UE doit rapidement construire des mécanismes à même d'être plus **compétitifs, flexibles et résilients**.

La CPME reconnaît l'utilité de la création d'un instrument d'urgence pour le marché unique et appelle à ce qu'il soit **opérationnel au plus tôt** pour éviter de connaître à nouveau des effets néfastes à la fluidité des échanges comme au printemps 2020. D'autres politiques doivent également être menées de concert pour favoriser la compétitivité du secteur au sein de l'UE comme à l'international, notamment :

- Le **renforcement de l'harmonisation fiscale et sociale** au sein de l'UE (avec un accent particulier sur la baisse de la fiscalité de la production) afin de garantir une concurrence loyale entre les Etats membres. A ce titre les attentes vis-à-vis de [la récente communication de la Commission européenne](#) sur l'harmonisation fiscale et sa nouvelle initiative « BEFIT¹ » sont grandes.
- La **lutte contre les offres anormalement basses dans les marchés publics** et la **garantie de la réciprocité d'accès à ces marchés**, ainsi que le respect des droits européen et nationaux, par toutes les entreprises intervenant dans l'UE, restent indispensables. A ce titre, l'instrument sur les subventions étrangères annoncé par la Commission européenne va dans la bonne direction.
- Des **actions concrètes et plus nombreuses sur les règles de concurrence**, pour permettre d'être plus offensif vis-à-vis de la concurrence internationale, viseraient à compléter les mesures prises contre certaines aides d'Etats.

5. RENFORCER LA RESILIENCE DU SECTEUR ET SECURISER LES APPROVISIONNEMENTS

La compétitivité de l'industrie européenne est intimement liée à la capacité de l'UE à **sécuriser ses approvisionnements stratégiques** et à protéger les intérêts et données de ses industries de pointe.

Un meilleur contrôle des approvisionnements permettra notamment de maintenir des prix abordables pour les matières premières. En effet, entre les mois de décembre 2020 et de mars 2021, les prix des matières premières importées (alimentaire, agro-industriel, minéral) ont en

¹ Business in Europe : Framework for Income Taxation

effet augmenté de 8,7%, voire des hausses jusqu'à 75,1% pour les métaux ferreux entre mars 2020 et mars 2021. La crainte des PME de ces secteurs est que **ces augmentations soient durables**.

Dans cette perspective, pour la CPME, il apparaît nécessaire de :

- **Diversifier les partenaires stratégiques de l'UE** pour ne pas faire face à des situations de dépendances trop fortes. L'initiative de recensement des dépendances de l'UE annoncée par la Commission européenne est plus que nécessaire et doit être actualisée régulièrement pour mieux anticiper les besoins futurs ;
- Mettre en place **une politique de stocks et de réserves stratégiques** de matières premières critiques en Europe comme suggéré par la Commission du développement international (INTA) du Parlement européen dans [son projet d'avis d'avril 2021](#) ;
- Travailler au **rapprochement des chaînes de valeur et chaînes d'approvisionnement ou à leur implantation et relocalisation au sein de l'UE**. Cela éviterait une fragmentation trop forte de ces chaînes rendant l'UE vulnérable face aux tensions commerciales et rupture d'approvisionnement. Au regard des objectifs environnementaux de l'UE, des études d'impact précisent que les relocalisations devront être faites pour que la politique environnementale reste cohérente avec les objectifs industriels et vice-versa ;
- **Veiller à la bonne mise en œuvre du plan d'action sur les matières critiques**, et assurer une plus grande transparence et communications sur les missions et livrables de l'Alliance sur les matières premières ;
- **Diffuser les connaissances en matière de cybersécurité** auprès des entreprises pour qu'elles parviennent à mieux protéger leurs données et leurs savoir-faire. Des formations spécialisées et services de conseil en **cyber-protection et droit de la propriété intellectuelle** doivent, à ce titre, être accessibles aux plus petites entreprises.